

RÉPONSE ÉCRITE

à la question de Madame la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relative au passage des camions vibreurs organisé par l'entreprise GEOOL SA

Renens, le 20 janvier 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 12 décembre 2024, Madame la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt a posé trois questions relatives à la campagne de prospection géophysique dans l'Ouest lausannois organisée par GEOOL SA et les Services industriels de Lausanne (SiL). Relevant que ledit projet implique le passage de camions vibreurs à Renens en début d'année 2025, Mme Negri Capt interroge la Municipalité quant aux mesures de prévention afin d'éviter des dommages aux bâtiments et des dérangements aux habitant·e·s.

Sur la base d'informations transmises par la société GEOOL SA, la Municipalité apporte les réponses suivantes aux questions posées :

1. Est-ce que des mesures de prévention ont été considérées afin d'éviter des conséquences néfastes pour les bâtiments ?

Les vibrations émises par les camions respectent la norme suisse sur les ébranlements (VSS 40 312). Pour chaque groupe de camions, une personne est dédiée à la mesure de la vitesse maximale des particules (PPV) à proximité du bâtiment le plus proche. Si la vibration s'approche de la valeur limite, l'opérateur fait interrompre instantanément la vibration et la puissance de vibration est réduite pour le point de mesure suivant. De plus, en règle générale, la puissance des vibrations est réduite à proximité des infrastructures.

2. En cas de dommages causés par les vibrations des camions, quelles en seraient les conséquences ?

La Division Géologie, sols, déchets et eaux souterraines de la Direction générale de l'environnement du Canton délivre l'autorisation à GEOOL SA pour la campagne de prospection géophysique sur présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Les éventuels dégâts aux bâtiments sont à communiquer à la société GEOOL SA soit par le biais de leur site internet www.geool.ch, soit par la hotline mise en place par l'entreprise en charge de l'acquisition Geo2X SA au +41 79 536 4321.

3. Est-ce que les habitant·e·s seront informé·e·s du passage des camions ?

La population sera informée du passage des camions vibreurs par le biais d'une communication par tout-ménage organisée par GEOOL SA. L'entreprise se charge également de la publication d'un communiqué de presse et de l'organisation d'une journée de démonstration avec un camion vibreur.

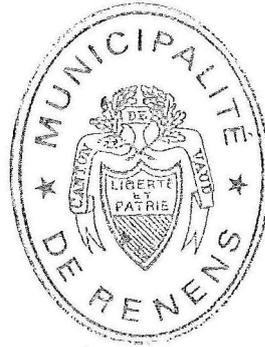
En outre, pendant la campagne, une carte interactive publiée sur le site www.geool.ch permettra aux personnes intéressées de suivre l'avancée du projet ainsi que les lieux de passage des camions.

A noter que le numéro de la hotline, la date de la journée de démonstration et le lien vers la carte interactive seront indiqués sur la communication tout-ménage.

La Municipalité considère avoir répondu à la question de Madame la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relative au passage des camions vibreurs organisés par l'entreprise GEOOL SA.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

